



Plainte perdue depuis 2 ans

Par idel

Bonjour

Pour être synthétique j'ai porté plainte au commissariat le 6/7/22 pour des faits datant d'une trentaine d'années (j'ai 45 ans aujourd'hui) ...il y a deux jours j'y retourne car j'avais cru comprendre que le délai de prescription était passé de 30 à 35 ans ...

Et là et bien mon dossier "est perdu ou oublié" depuis deux ansmais il s'excuse et fait une demande urgente ...

À votre avis il y a-t-il quelque chose que je peux engager: deux ans d'attente d'angoisse d'espoir d'arrêt de travail de suivi psycho et psychiatrique.....

Merci pour vos retours éclairés

Bien cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Depuis 2 ans vous n'avez pas eu de nouvelles de cette plainte ?

Consultez un avocat pour être mieux aidé.

Bon courage.

Par idel

Merci pour votre retour

Effectivement pas eu de nouvelles et je n'ai pas eu de double de la plainte à l'époque

Quel avocat spécialisé me conseillerez-vous ?

Bien cordialement

Par yapasdequoi

Un avocat pénaliste serait une option.

Mais il y a aussi des consultations gratuites par des avocats généralistes.